

Journal de Gien, 1^{er} octobre 2015

ADON

La place de l'Église inaugurée

Déclarations officielles unanimes en terme de compliments, découverte par une pléiade d'élus de haut niveau d'un site central coquet et d'un village très agréable lors d'une matinée automnale resplendissante, l'inauguration de la place de l'Église d'Adon, samedi dernier, a été couronnée de succès. Ces éloges mérités s'adressaient non seulement au maire, Philippe Coignet, mis en avant par les parlementaires pour son art personnel de bien mener sa barque et de négocier les dépenses, mais aussi à son conseil municipal et par extension aux habitants.

116.995,48 €
TTC de travaux

Allocutions, bons mots et déclarations aimables pour ce début de journée faste, qu'accompagnait au niveau du petit-déjeuner et du verre de l'amitié, une participation sympathique de Claude Bacheley et de sa compagne Monica, les aubergistes locaux.



Les invités pendant l'allocution du maire d'Adon, Philippe Coignet.

Avant de faire quelques pas autour du nouveau parvis et de l'agencement fleuri, Philippe Coignet avait présenté l'histoire de cette place, en s'attardant sur le processus de l'opération Cosur de village « débarrassée des questions sociales, sur le cheminement administratif emprunté au fil des décisions municipales et sur le dispositif mis en place avec l'aide de M. Forest,

architecte, l'entreprise Vauvelle de Varennes-Changy s'occupant des réalisations successives sur le terrain ».

Chaque élu, de François Boneau, président de la Région Centre-Val de Loire, financeur numéro 1, jusqu'aux prises de paroles du sénateur Jean-Noël Cardoux, du député Claude de Ganay, de la conseillère départementale Nadine Quaix, s'est attaché à valoriser Adon, capable d'avoir réussi des travaux d'aménagement d'un montant total de 116.995,48 € TTC, recevant pour cela 21.100 € de subvention de la Région, 14.675 € du conseil départemental, avec l'appui d'un emprunt à court terme de 27.000 €, d'un prêt de 28.000 € à long terme et d'une somme de 34.120,48 € pris sur les fonds propres communaux.

PATRICE DIGAUD